

CONSEIL SYNDICAL DU 18 JUIN 2019
à Pélussin

COMPTE-RENDU

Séance du conseil syndical du 18 juin 2019

Date de la convocation : 06 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 34 dont 29 titulaires et 5 suppléants

Etaient présents :

Délégués titulaires : BANCHET Gérard, DELEIGUE Marc, DELORME Odile, DREVON Gilbert, MOREL Marielle, PELLOUX-PRAYER Pierre, CHARVET Francis, DELAY Jean-Louis, FRANJAT Christian, LAMBERT Marie-Thérèse, LHERMET Claude, MONDANGE André, MONTEYREMARDE Christian, NICAISE Claude, PONCIN Vincent, ROBERT CHARRERAU Daniel, VIAL Gilles, DELAPLACETTE Philippe, LACROIX Alain, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, SABATIER René, SAUZE Denis, TOULARASTEL Thomas, DEVRIEUX Michel, FREYCENON Michel, METRAL Patrick, ZILLIOX CHrales, COLLINET Christophe.

Délégués suppléants : BRUYAS Lucien, POLO Isidore, BEDIAT Patrick, CORTES Daniel, VINCENT Marie-Hélène.

Techniciens et autres présents : ARMISSOGLIO Audrey, FONTVIEILLE Isabelle, DOLAT Loic, RIBAUD Cécile, LIOGIER Nelly, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric.

Rapporteur : Philippe DELAPLACETTE

Ordre du jour :

1 – Introduction

- Validation du compte-rendu du conseil syndical du 21 mars 2019
- Approbation de l'ordre du jour

2 - Ressources Humaines

- Délibération D-2019-19 : création d'un poste attaché territorial
- Délibération D-2019-20 : évolution du régime indemnitaire (RIFSEEP)

3 – Plate-forme de la biodiversité « Rive Nature »

Délibération D-2019-21 : désignation des représentants à l'Assemblée Générale et candidats au Conseil d'Administration

4 – Distribution et présentation du guide sur les OAP

5 – Point sur la révision du Scot

Nombre/ nature des avis reçus et principaux points faisant débat, avancée de l'enquête publique, point calendrier

6 – Questions diverses

1 – Introduction

Le président propose la validation du compte-rendu du conseil syndical du 21 mars 2019 qui avait pour ordre du jour principal le vote du budget, des délibérations sur les ressources humaines, l'adhésion à Rives Nature, la présentation du rapport d'activités et une intervention d'Urba Lyon sur la question des modèles économiques et des transferts d'entreprises.

- Le compte-rendu est validé à l'unanimité

Le président constate l'absence de quorum (manque 3 conseillers) et propose de reconvoquer le conseil en juillet, sans condition de quorum. La proposition est validée et il est tout de même proposé de présenter les points à l'ordre du jour ne nécessitant pas de délibérations (présentation guide OAP et retours PPA sur le projet de Scot)

- Le report du conseil est validé à l'unanimité

2 – Distribution et présentation du guide sur les OAP

Marielle MOREL et Nelly LIOGIER présentent le guide et ses origines, rappellent ses objectifs et sa méthode d'élaboration. Il sera distribué à chaque commune et EPCI adhérent. C'est un guide méthodologique qui a surtout pour but de prodiguer des conseils pratiques aux élu(e)s, aux bureaux d'études et porteurs de projets, afin de valoriser au mieux l'outil OAP.

3 – Point sur la révision du Scot

Nelly LIOGIER et Cédric LANSOU présentent une synthèse des avis reçus sur le Scot arrêté.

La consultation a duré : 3 mois, de fin Février 2019 à fin Mai 2019.

Personnes consultées : PPA ciblées dans le code de l'urbanisme (services de l'Etat, chambres consulaires, EPCI, communes limitrophes, Parc du Pilat, SCOT limitrophes...)

Les 5 CDPENAF ont également donné un avis sur le Scot arrêté.

Une cinquantaine d'avis ont été reçus, dont :

- 34 avis dans les délais
- 10 avis reçus hors délai (renvoyés à l'enquête publique)
- 5 avis n'émanant pas de PPA
- Pas d'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale

Tous les avis sont favorables (ou sans remarque particulière), à l'exception des avis :

- Du SM du Scot Sud Loire (défavorable)
- De Saint-Etienne-Métropole (implicitement défavorable)
- De la Chambre d'Agriculture de la Drôme (défavorable sous réserve)

Les observations présentées en conseil sont principalement des réserves ou des remarques importantes qui sont soit récurrentes, soit impliquent un arbitrage ou des prises de position des EPCI.

Les avis reçus sont actuellement analysés point par point en Bureau Syndical : réponses en cours avec validation finale dans le cadre d'un bureau élargi aux présidents d'EPCI le 11 juillet.

Une enquête publique est en cours du 05 juin au 05 juillet, avec une commission composée de 7 commissaires enquêteurs, 11 lieux d'enquête et 32 permanences + un registre dématérialisé (<https://registre-dematerialise.fr/1150>).

Une synthèse des avis est présentée à l'aide de schémas synoptiques structurés autour de 5 grandes thématiques : agriculture, habitat, environnement, économie, mobilités (cf. présentation en ligne sur l'Extranet).



Résumé des principaux points abordés :

Agriculture :

- Rappel des raisons ayant présidé au choix de basculer la carte des espaces agricoles stratégiques dans le PADD et de s'appuyer pour le DOO uniquement sur la définition texte (éviter les problématiques d'interprétations variables en cas de cumul d'enjeux)
- Etonnements des participants face à la position des chambres d'agriculture de ne pas autoriser de projets touristiques (y compris itinéraires doux) au sein des espaces agricoles
- Demande de prise en compte spécifique de la problématiques des activités sylvicoles qui connaissent des difficultés pour s'implanter (autorisées ni en zone agricole ni en zone d'activité économique)

Environnement :

- Le Scot intègre-t-il la question des déchets ? Réponse : il doit être compatible avec le projet de SRADDET qui intégrera le PRGD. Il ne peut pas émettre d'orientations prescriptives sur le sujet mais doit aborder cet enjeu dans son état initial de l'environnement et dans l'évaluation environnementale pour s'assurer que ses perspectives de croissance sont en adéquation avec la capacité du territoire à absorber l'augmentation prévisible de déchets (collecte/traitement).
- Des échanges sur l'enjeu de préserver les forêts anciennes
- Ressource en eau : comment traduire dans les orientations du Scot les inquiétudes exprimées ? Il est précisé en réponse que le sujet est analysé et traduit dans le projet de Scot avec sérieux en s'appuyant notamment sur les travaux des SAGE, les études maximum volumes prélevables des syndicats, etc.
- Vigilance sur le fait de ne pas trop cumuler de contraintes paysagères ou environnementales pour l'implantation d'outils de production d'énergies renouvelables, à ne pas trop ajouter de contraintes environnementales (demandes de classement des zones humides et pelouses sèches en réservoirs de biodiversité à protection forte...).

Habitat :

- Besoin de clarifier la façon dont seront pris en compte les « coups partis ». Il est rappelé que cette problématique ne concerne que quelques communes sur les 153 du Scot. L'Etat aurait souhaité qu'un décompte soit opéré dès la date d'approbation du Scot, ce qui a priori n'a pas été retenu par le bureau. L'orientation telle qu'écrite actuellement et découlant du mode d'application du Scot depuis 2012 sera maintenue.
- Etonnements quant à la remise en question du faubourg perché St Romain en Gal / Ste Colombe qui avait pourtant été validé au moment du vote du schéma de secteur.

Mobilités :

Des questions sur l'accroissement du nombre de poids lourds en lien avec le développement de la zone Axe 7 sur les communes iséroises situées au Nord. Il est rappelé que le demi-diffuseur en prévision sur St Rambert d'Albon va permettre de soulager quelque peu la situation, même s'il est entendu qu'il y aura forcément des incidences en terme de circulation.

Economie

Il faut encore progresser sur les questions de coopération économique entre EPCI. La prochaine rencontre du bureau élargi aux présidents d'EPCI permettra d'apporter des premières solutions.

4 – Questions diverses

Pas de questions diverses.

M. Philippe Delaplacette remercie les participants pour leur présence puis lève la séance à 20h30 en invitant les participants à un verre de l'amitié sympathiquement offert par la CC du Pilat Rhodanien.

